

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DU CNPE BUGEY et IONISOS**

- 25 juin 2020 – en visioconférence

NB : Cette CLI, en raison de l'impossibilité de réunir tous les membres en présentiel dans le contexte du COVID-19, s'est réunie en visioconférence. Les questions ont été posées via le « chat » de la visioconférence.

60 personnes ont assisté à la visioconférence.

Véronique Baude, Présidente de la CLI Bugey : Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence pour cette CLI en visioconférence. C'est une CLI particulière, nous avons voulu maintenir le lien et organiser une CLI puisque ça fait 5 mois qu'il n'y en a pas eu. Je souhaite saluer les nouveaux élus, notamment les élus communaux, et les élus départementaux qui rejoignent cette CLI. Pendant la période COVID, nous avons gardé le contact avec vous, par le biais de 7 lettres d'informations envoyées par mail sur l'actualité de la centrale mais également sur l'incendie en Ukraine. Pendant la période de confinement ; nous étions toujours en contact avec le CNPE et l'activité de la CLI perdurait.

Personnes excusées:

- Elisabeth Laroche, conseillère du Département de l'Ain
- Sandie Marthoud, Chambre d'Agriculture
- Charles de la Verpillière, Député de l'Ain
- Daniel Valéro, Département du Rhône
- Catherine Malbos, Agence Régionale de Santé
- Stéphanie Pernod-Beaudon, conseillère de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Patrick MARGIER, La Verpillière
- Frédéric Mosneron-Dupin, Meximieux
- Philippe Fillod, Creys-Meypieu
- Cyril Bernarde, ASN
- Alain Tetu, Sault-Brenaz
- Fabien Thomazet, ASIA
- Ralf Straub, Office Fédéral de l'Environnement, Suisse
- Jean Luc DA PASSANO, Métropole de Lyon

Je vais rapidement me présenter. Je suis Présidente de la Commission Locale d'Information depuis 2015, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain en charge du tourisme et du développement durable, Conseillère départementale du Canton de Gex. La loi précise que la

CLI est présidée par le Président du Conseil Départemental ou un représentant. Damien Abad puis Jean Deguerry m'ont désignée pour présider cette CLI depuis 5 ans.

1. Présentation du rôle et de la composition de la CLI

La Présidente présente le rôle et l'organisation de la CLI à l'aide d'un PPT ci-joint.

Pas de question.

2. COVID-19, gestion de la crise sanitaire et point sur le programme industriel

Pierre Boyer, Directeur du CNPE Bugey, présente ce point à l'aide d'un PPT ci-joint.

Véronique Baude : J'ai deux remarques : tout d'abord avec les différents mails envoyés pendant cette période COVID, on a vraiment voulu mettre en avant la continuité du service que vous avez assurée, tant en termes de sécurité, que de fonctionnement global et notamment faire un point sur les personnes malades. Je tiens à remercier le CNPE pour avoir fait don de masques, gants, visières et sur-chaussures qui ont permis de pallier les manques pour les EHPAD, associations, infirmières...

Philippe Zuccarello - Pont de Cheruy : Pendant l'ensemble des phases comment avez-vous géré les tests covid ?

Pierre Boyer, Directeur du CNPE Bugey : D'abord, Merci Madame la Présidente d'avoir souligné le fait qu'on ait pu aider quelques EHPAD. Pour la première question, nous avons eu la chance pendant toute la crise d'avoir nos trois médecins présents sur site. Les gestes barrières s'appliquaient sur le site comme à l'extérieur, si une personne avait des symptômes, elle restait à la maison. Mais il est possible d'arriver en forme le matin puis de développer des symptômes, dans ce cas, il y avait une prise en charge immédiate par les médecins du site, qui en échangeant avec le 15 ou avec les médecins de ville faisaient l'évaluation des patients, de manière conservatoire, on a considéré tous les cas de symptômes sur le site comme étant des cas de covid-19 donc on les renvoyait chez eux immédiatement pour quarantaine.

Une organisation spécifique était mise en place pour retracer tout le cheminement de la personne sur le site et identifier les personnes en contact et les mettre en quarantaine. C'est ainsi qu'au début de la crise, on a mis 51 personnes en quarantaine, puisque la première semaine, nous n'avions pas encore la maîtrise des gestes barrières. Par la suite, le 27 avril, tout le monde avait des masques chirurgicaux, et si on avait des cas avérés, ça aurait été plus simple de gérer les cas contacts. Mais comme le dernier malade était le 8 avril, la situation ne s'est pas présentée. Pendant toute la période, c'était sous la responsabilité des médecins, qui eux même définissaient les « cas contacts ». Comme opérateurs d'importance vitale, il y a un décret qui avait délégué cette responsabilité aux médecins du travail, alors qu'habituellement c'est la compétence de l'Agence Régionale de Santé. En tant qu'opérateurs d'importance vitale, il y a une délégation à nos médecins, qui ont fait cela dans un cadre officiel. Je dois souligner la qualité du travail effectué par nos médecins, qui au-delà de leurs missions de médecins, ont aussi fait de la prévention, en passant dans les équipes pour expliquer comment se protéger du virus efficacement, au travail mais aussi à la maison, et démystifier ce que l'on entendait dans les médias.

Daniel Fabre – Ambérieu en Bugey : Si le calendrier prévu ne va pas être profondément impacté, mais peut-on déjà estimer le surcoût lié à cette crise sanitaire ?

Pierre Boyer : Le surcoût ne se calcule pas site par site : il y a eu le surcoût lié aux mesures particulières mises en place, on a augmenté le fréquentiel de nettoyage, le gardiennage dans les vestiaires, donc plus de personnes sont venues travailler. Comme on est encore dans la crise, on est encore dans ce fonctionnement. On consomme sur le site 50 000 masques chirurgicaux par semaine, multiplié par 12 semaines, ça vous donne une idée. On n'a pas encore consolidé, mais notre priorité n'était pas de gérer les coûts mais d'assurer en temps réel la production en toute sûreté et de garder un œil sur l'avenir et de mener les activités qui nous permettront d'être présents l'hiver prochain sur le réseau. D'un point de vue macro, vous voyez bien que l'impact se retrouve sur la production d'origine nucléaire : on prévoyait une production de 380 TWh, on fait une estimation aujourd'hui à 300. L'impact n'est pas seulement dû au ralentissement de l'activité, mais aussi parce que sur certaines tranches (mais pas à Bugey), les arrêts ont été décalés pour être optimisés, pour l'hiver prochain et l'hiver d'après. Le programme d'arrêt est modifié pour les trois ans à venir. L'impact économique est sur le manque à produire et à gagner et il est extrêmement important. Aujourd'hui, EDF c'est 600 TWh par an dont 400 par le parc nucléaire, et on annonce 80 TWh de moins, ce qui a un impact important sur l'entreprise. Notre travail maintenant est de faire comme habitude et gérer les arrêts, re-coupler les réacteurs sur le réseau le plus tôt possible, pour pouvoir augmenter cette prévision de production.

Joël Guerry, Sortir du Nucléaire Bugey : Si je comprends bien, la visite décennale de Bugey 4 est décalée d'un an ? Qu'en pense l'ASN qui nous avait dit que maintenant les 10 ans seraient respectés

Pierre Boyer : En fait, la visite décennale de Bugey 4 est décalée d'un mois : on devait s'arrêter le 24 octobre 2020 et on s'arrêtera le 21 novembre 2020. Toutes les échéances réglementaires seront respectées comme on le fait toujours parce qu'EDF respecte toujours la loi.

3. Evènements significatifs de sûreté et actualité de la centrale

Pierre Boyer présente le sujet à l'aide du PPT ci-joint.

Véronique Baude : Merci Monsieur Boyer, maintenant je vous propose de passer aux questions.

Pierre Boileau, Rignieux-le-Franc : Concernant la vanne du circuit de bore fermée sur la Tranche 5, sait-on depuis combien de temps et suite à quoi cette vanne était fermée ?

Richard Escoffier, ASN : La précédente épreuve hydraulique primaire du réacteur 4 a eu lieu en avril 2011.

Pierre Boileau : Et quelles actions ont été menées vis à vis de ce défaut de lignage ?

Rémy Lasnet, CFTD : Quelle mesure prise vis à vis des procédures pour éviter que cet évènement de vannes non fermées ne se reproduise ?

Yannick Lombard, chef de la sûreté, EDF Bugey : Cet écart de lignage a pour origine le changement de configuration du circuit d'injection de bore alors que le combustible de la

tranche 5 était en fin de vie. Dans ces conditions, la concentration en bore dans le circuit primaire est faible. Lors de la modification du lignage, le mode de qualification ou requalification pour garantir que le lignage est bon, ne s'appuyait pas sur un test d'injection. On avait peur d'injecter du bore dans le circuit primaire et d'avoir un effet sur la maîtrise de la réaction en chaîne. Un autre mode de requalification a été appliqué et n'a pas permis de garantir que c'était conforme. La modification principale qui a été apportée : que le combustible soit en début, mi ou fin de vie, on requalifie forcément le lignage que l'on met en place par un test d'injection parce que derrière il n'y a pas d'enjeu et cela garantit que cet événement ne se reproduise pas.

Daniel Iosti, Sortir du Nucléaire Bugey : Ces erreurs d'état des vannes sont surprenantes. Elles ne comportent pas de capteurs d'état permettant une surveillance à distance ?

Pierre Boyer : Sur un réacteur nucléaire, il y a environ 40 000 robinets sur le circuit primaire, secondaire ou de refroidissement et chaque robinet n'a pas de capteurs retransmettant en salle de commandes. Les indications transmises en salle de commandes sont celles nécessaires pour le pilotage et ont une fonction particulière et importante. Donc il n'y a pas, en temps réel, l'état de toutes les vannes reportées en salle des commandes, mais on a une surveillance de l'ensemble de l'exploitation, et on a des agents de terrain qui surveillent en permanence l'état de l'installation et la position de certains organes. Il y a aussi les essais périodiques qui permettent de vérifier les circuits : c'est lors de ces derniers que l'on vérifie que toutes les vannes sont dans les bonnes positions. Là, l'événement a été remarqué dans le cadre de l'exploitation mais ça aurait pu être dans le cadre d'un essai. Si l'essai se déroule bien, tout le matériel que l'on cherche à tester est sur la bonne position, et là la vanne a été changée de position et ce changement n'était pas à faire. Il a été détecté au moment où on a eu besoin du circuit, la vanne a vite été identifiée et les vannes n'ont pas toutes un report de position.

4. Bilan du contrôle du site et avis sur la sûreté nucléaire par l'ASN

Matthias Farges, de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, présente le sujet à l'aide d'un PPT ci-joint.

Véronique Baude : Merci Monsieur Farges pour cette présentation complète rapide et très compréhensible.

Joël Guerry : A propos d'irrégularités, rappelons que les 4 réacteurs du Bugey totalisent 271 irrégularités Creusot Forges sur les cuves des réacteurs et les générateurs de vapeur.

Véronique Baude : Merci Monsieur Guerry pour ce commentaire et s'il n'y a pas d'autres questions ni de remarques, je vous propose de passer au point suivant.

5. Validation du règlement intérieur de la CLI et désignation des membres du bureau

Véronique Baude présente le sujet à l'aide du PPT ci-joint.

Après une consultation de l'ensemble des membres des différents collèges, les membres suivants sont nommés membres du bureau.

Collège	Candidats
1 – Elus	Titulaire : Marcel JACQUIN (Maire de Saint-Vulbas) Suppléant : Jean-Pierre GAGNE (Maire de Loyettes)
2 – Associations	Titulaire : Joël GUERRY (Sortir du Nucléaire Bugey) Suppléant : Claude CASSE (ACER)
3 – Organisations syndicales	Titulaire : Damien ROSSET (FO) Suppléant : Alain BOURNAT (CGT)
4 – Experts, consulaires et professionnels	Titulaire : Axelle PORTIER (IRSN) Suppléant : Thierry CAILLON (SFEN)
5 - Représentants étrangers	Oliver PERIC (Genève)

Isabelle le Gren, Jons : Prévoyez-vous une mise à jour de la liste des membres de la CLI suite aux élections municipales notamment ?

Alix Bougain, Département de l'Ain : C'est un travail en cours, toutes les communes envoient les contacts de leurs nouveaux délégués et on attend le deuxième tour pour les communes qui seraient concernées.

Véronique Baude : Dans le nouvel arrêté, les communes ne seront pas représentées nominativement, ce qui laisse un peu plus de latitude et moins de modifications à chaque changement. Ce sera toujours un seul représentant par commune.

6. Point d'étape ICEDA

Olivier Giraud, EDF, présente le sujet.

Jacques Gelez, Greenpeace : Pourquoi la consultation du public sur l'installation d'ICEDA n'a duré que 15 jours? Pourquoi n'avons-nous été informés de cette consultation 5 jours avant sa clôture?

Joël Guerry : Le problème est que le décret de création d'ICEDA est devenu caduque puisque la mise en service qui devait se faire avant le 25 avril 2020 n'a pas été faite dans les délais et ce n'est pas le COVID qui est la cause de ce retard.

Olivier Giraud : Sur l'aspect processus de consultation, l'ASN pourra intervenir. La durée de 15 jours est normale, il n'y a rien d'anormal sur cette durée. Par ailleurs, l'ASN a décidé de la prolonger de 15 jours, on est donc plutôt sur une durée longue de consultation. Le processus d'information est à la main de l'ASN. EDF présente le dossier et répond aux questions de l'ASN.

Au sujet de l'impact COVID sur le décret de création ICEDA, on était prêt en mars et on a été décalé. Le décret prévoyait une mise en service dans les 10 ans, mais ce décret, dans la limite de 10 ans, c'est pour éviter que l'autorisation de création soit donnée et que l'exploitant n'en fasse rien. Ici ce n'est pas le cas, l'installation est construite. Nous ne sommes pas dans un processus où l'autorisation n'est pas utilisée. Nous sommes sur la fin du processus. Le fait que ce soit un peu plus de 10 ans après le dossier d'autorisation de création n'enlève rien à sa validité.

Jacques Gelez : c'est une durée normale pour une installation exceptionnelle...

Joël Guerry : Normal, peut-être mais avec un dossier de plus de 1800 pages et un sommaire pas paginé, c'est très court.

Olivier Giraud : Les éléments que je vous présente sont ceux dans les textes. ICEDA est une INB, où les procédés sont des procédés de conditionnement, de transport et d'entreposage des colis. L'installation n'a pas de caractère de complexité particulier, par rapport à d'autres INB.

Joël Guerry : La mise en service n'est pas la consultation pour la mise en service mais la mise en service effective et il y a bien un retard et un dépassement de la limite du décret.

Olivier Giraud : Je pense avoir déjà répondu.

Richard Escoffier : La consultation a, au départ, souffert de la crise COVID. Mais, tous ceux qui sont abonnés au site de l'ASN sont informés dès lors qu'une consultation est lancée. Ensuite, en complément on fait une information des CLI par courrier, et le courrier a mis du temps à arriver à la CLI, sous réserve qu'elle l'ait reçu. La consultation a été prolongée parce que dès le début, il a été considéré que l'information n'avait pas été assez largement diffusée. Il n'y a aucune obligation de ré-informer les instances locales du lancement de la consultation, les abonnés au site de l'ASN le savent. C'est une des raisons qui a poussé à prolonger la consultation. Un mois de consultation, c'est plus qu'habituellement.

Un mot sur le processus administratif : il y a l'expert technique , l' IRSN qui a un délai pour son rapport d'expert et ensuite, la prise de décret.

Joël Guerry : A propos du décret, va t'il y avoir un décret de prolongation ?

Olivier Giraud : Le décret reste valable, il n'y a pas besoin de prolongation.

Richard Escoffier : C'est une disposition pour que l'exploitant ne puisse pas demander une autorisation pour une nouvelle installation et finalement la construire 15 ans plus tard sur un référentiel de sûreté obsolète, dans l'esprit des réexamens tous les 10 ans. Il y a d'autres INB en France en construction depuis plus de 10 ans.

Joël Guerry : Je pense que le décret n'est plus valable puisque pour l'EPR de Flamanville, il y a déjà eu deux décrets de prolongation.

Olivier Giraud : Le décret reste valable Si à un moment donné la modification devient très importante, la prolongation peut être utile mais dans le cas présent, on est sur une prolongation réduite et ça prendrait plus de temps de créer un nouveau décret que de finaliser la mise en service. C'est une question qualitative. Il n'y a pas lieu de donner de nouveaux éléments de visibilité puisque la mise en service est imminente.

Véronique Baude : Je n'ai pas de questions diverses à vous faire part.

Pierre Boyer : C'est juste pour donner l'information, Madame la Présidente, que le rapport annuel d'information du public relatif au site du Bugey est en ligne.

Véronique Baude : Très bien, on enverra le lien avec le compte rendu.

LIEN : https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-bugey/surete-et-environnement/20200619_bugey-rapporttsn-2019.pdf

Christophe Herkens, Ionisos : Le rapport annuel d'information du public relatif à Ionisos sera présenté lors de la prochaine CLI.

Véronique Baude : S'il n'y a plus de questions, je vous propose de lever la séance, vous remercier pour votre participation à cette CLI en visioconférence. J'espère que la prochaine pourra se faire en présentiel. Merci à toutes et tous pour votre participation et à très bientôt.